

du 2 mars 2017

Etaient présents : Albouy P - Bardou G - Bedos D - Bonvalet D - Bouillé A - Descouens MS - Guilhaumon JM - Jaffuel C
Martin R - Marza I - Matagne C - Revel M - Usache P.

Procuration : Cazenave M à JM Guilhaumon.

Absent : Roncin D.

Secrétaire de séance : Bouillé A.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 19 décembre 2016.

Ce compte rendu est voté à l'unanimité.

1 - Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune 2017

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de régler les factures d'investissement (travaux) avant le vote du budget DE LA COMMUNE 2017.

Vote à l'unanimité.

2 - Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget du SPEA 2017

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de régler les factures d'investissement (travaux) avant le vote du budget du SPEA 2017.

Vote à l'unanimité.

3 - Régime indemnitaire 2017 pour le personnel technique et contractuel

Monsieur Bedos propose au conseil de voter le régime indemnitaire 2017 pour le personnel technique et contractuel (primes pour les agents) du 1er janvier au 31 décembre 2017. Monsieur Bedos propose une augmentation de 20 %.

Vote à l'unanimité

4 - Régime indemnitaire 2017 (RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour le personnel administratif et ASEM

Monsieur Bedos propose au conseil de voter le régime indemnitaire 2017 pour le personnel administratif et asem. Ce nouveau régime indemnitaire RIFSEEP ne s'applique pour l'instant qu'au personnel administratif et asem pour 2017 (primes pour les agents) du 1er janvier au 31 décembre 2017. Monsieur Bedos propose également une augmentation de 20 %.

Vote à l'unanimité.

5 - Règlement des heures supplémentaires aux agents pour 2017

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de régler les heures supplémentaires aux agents pour 2017. Ces heures seront rémunérées comme suit : 125 % du taux horaire pour les quatorze premières heures, 127% du taux horaire pour les heures suivantes.

Vote à l'unanimité.

6 - Opération Colorons le Pays : Aide pour la rénovation des façades

Afin de favoriser la rénovation de façade dans le centre du village, dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays » en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV), une délibération avait été prise pour favoriser la rénovation des façades en zone UA.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'aider les personnes ayant effectué ces travaux de la manière suivante :

- Dans le cadre d'un projet bénéficiant de l'aide du Pays HLV, une aide équivalente à celle accordée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles sera versée.

du 2 mars 2017

- Dans le cadre de projets ne pouvant bénéficier de l'aide du Pays HLV, une aide équivalente à 20 % du prix de la facture de rénovation de façade TTC, avec un plafond de 1500 € si le chantier applique les règles données par le Pays HLV en termes d'aspect (finition) et de coloris sera versée.

Vote à l'unanimité.

7- Avoir sur facture eau 2016

Suite à des erreurs de relevés, il convient de faire des avoirs sur les factures d'eau 2016.

Vote à l'unanimité.

8 - Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif avec le conseil départemental

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif avec le conseil départemental pour un montant de 983.20 €.

Monsieur Martin souhaite savoir s'il n'y a pas une tarification spécifique selon les types de station d'épuration.

Monsieur le Maire répond que cela ne concerne pas la station mais l'assainissement.

Vote à l'unanimité

9 - Transfert de compétence investissement éclairage public à Hérault Energies

Monsieur le Maire propose au conseil le transfert de compétence investissement éclairage public à Hérault Energies. Cela permettra de renouveler le réseau et de bénéficier de subvention.

Vote à l'unanimité.

10 - Consultation pour le contrôle du réseau d'assainissement Route de Caux : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire dit au conseil que l'Agence de l'Eau demande un contrôle du réseau d'assainissement pour la Route de Caux pour percevoir les subventions.

Une consultation a été faite : 3 entreprises ont répondu à l'offre correspondant au cahier des charges préconisé par le maître d'oeuvre : RESOLOGY : 1 928.00 € ht 2 313.600 € ttc - ASSAINISSEMENT 34 : 1 740.00 € ht 2 088.00 € ttc - CITEC : 1 552.00 € ht 1 862.40 € ttc

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins chère CITEC pour un montant de 1 552.00 € ht.

Monsieur Martin souhaite que soit explicité davantage le cahier des charges. Il accepte la formulation suggérée par M Bardou : « notamment le passage de caméra et essai de pression ».

Vote à l'unanimité

11 - Travaux d'amélioration de l'interconnexion avec le SIEVH : demande de subvention au conseil départemental et agence de l'eau

Monsieur Bardou présente le projet de "Travaux d'amélioration de l'interconnexion avec le SIEVH". Il propose au conseil de déposer des demandes de subvention au conseil départemental et agence de l'eau.

Ces travaux d'un montant global de 236 098.00 € ht consistent à renforcer la chaîne de transfert reliant la canalisation d'adduction SIEVH au réservoir communal et à mettre en place un asservissement permettant de déclencher automatiquement la sécurisation en cas de nécessité, et d'éviter la turbidité.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer des demandes de subvention au conseil départemental et agence de l'eau.

Vote à l'unanimité

du 2 mars 2017

12 - Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Commune Les Avant-Monts

La loi ALUR prévoit le transfert du PLU aux Communautés de Communes sauf si les communes s'y opposent. Monsieur le Maire propose au conseil de s'opposer à ce transfert.

Le conseil municipal à l'unanimité **s'oppose** au transfert du Plu à la Communauté de Commune Les Avant-Monts.

13 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à cet ordre du jour 3 délibérations :

Aménagement du pourtour de l'église : choix de l'entreprise, Contrat enfance jeunesse avec la CAF : signature d'un avenant, obligation d'un permis de démolir avant démolition sur la commune.

Monsieur Martin dit qu'il refuse que celles prévues par Monsieur le Maire puissent être votées car non inscrites à l'ordre du jour. *Il ne peut y avoir deux poids et deux mesures.*

Monsieur Bedos ne comprend pas cette attitude qui n'est pas constructive pour le village. Cela va retarder les travaux de la place de l'église.

14 - Questions orales

Expressions de Monsieur Martin :

Monsieur Martin a demandé que ses prises de parole soient insérées sur le procès-verbal du conseil du 2 mars 2017 :

"Déclaration préalable : « Dans ma vie j'ai eu à affronter des situations plus difficiles. Je n'accepte pas votre dérive autoritaire. Comme élu j'ai le droit de proposition. Voici les deux résolutions que vous ne pourrez pas voter ce soir car M le Maire a refusé de les porter à l'ordre du jour (fichiers joints). Sans énoncer aucune raison au refus de cette demande formulée le 30 janvier. C'est pour ça que j'ai déposé un recours pour *excès de pouvoir*. C'est pour pouvoir faire voter l'une des deux résolutions que je demanderai tout à l'heure en question diverse PLU que la réunion de travail du mercredi 8 mars soit transformée en conseil municipal extraordinaire dont l'unique objet serait le PLU... »

Questions diverses :

M Martin explique ce qu'il attend par rapport écrit sur la vidéo- protection : - date – nature de l'acte malveillant (tag, incendie, violence, cambriolage...) - lieu – efficacité ; si oui quelles suites données si non pourquoi ? éloignement des caméras, mauvaise qualité de l'image, absence de caméra, individus cagoulés... - comment améliorer ? extension à la circulation routière ?

M Martin redit sa demande d'un conseil municipal le 8 mars et demande si le commissaire-enquêteur a été choisi. M Martin redemande communication du document d'urbanisme sur le PLU consultable en mairie, qui existe sous forme dématérialisée

- **Question orale 4 :** M Martin demande qu'il soit délibéré lors d'un prochain conseil municipal sur le principe de remise en état du mur de soutènement du chemin de Caylus, après le pont au lieu dit « Toit rouge », en régie, avec l'embauche en CDD d'une ou deux personnes de la commune au chômage, encadrées par du personnel communal, après une évaluation approximative des coûts à mettre en œuvre, de la durée des travaux par la Commission municipale « Travaux » qui devra statuer sur la faisabilité de ce principe
- **Question orale 5 :** M Martin demande que dans l'année 2017 soient enfin installés deux lampadaires éclairant le début du chemin de St Saturnin.
- **Question orale 6 :** M Martin souhaite qu'une autre salle soit trouvée pour accueillir les personnes âgées de sexe féminin. En effet sa localisation est susceptible d'être la cause d'accidents corporels...
- **Question orale 7 : Inventaire des droits des élus actuels ou futurs**

Il est pris acte du changement survenu d'accompagner convocation et ordre du jour des projets de délibérations soumises au vote. M Martin entend exercer son mandat dans toute sa plénitude et dans le strict respect de ses droits. D'autant qu'il prend la peine de les affirmer à l'avance.

du 2 mars 2017

- Le droit de proposition est inhérent à la fonction délibérative de chaque élu.

- Les documents ou dossiers divers, issus d'études payées par le contribuable, sont par là communicables aux élus y compris dans leurs versions de présentation immatérielles sans restriction... Les élus ont toute liberté d'en faire tout usage car ces documents, même dits de travail ou inachevés, ne sauraient relever d'un présumé « secret défense » ou « commercial »

- **Comme chaque élu a le droit d'être informé de tout ce qui touche à la gestion de sa commune**, il faudrait sortir de l'opacité de plusieurs commissions, hormis celle du Patrimoine dont la transparence est exemplaire en interne comme en externe, en organisant l'information régulière des élus qui pour des raisons professionnelles ou familiales ne peuvent pas se démultiplier. Des rapports écrits trimestriels voire semestriels pourraient répondre à cette exigence. Ces futurs rapports écrits à présenter aux élus, pouvant s'enrichir d'observations, une fois archivés, sont les « clefs républicaines » que nous devons aux prochains élus de Neffies...

- **Question orale 8 :** M Martin trouve inacceptable d'honorer cet ancien maire responsable de déportations en Algérie lors du coup d'Etat de Napoléon III ; il souhaite qu'il soit délibéré lors d'un prochain conseil municipal qui devra mettre cette question à son ordre du jour afin que la rue *Enjalbert* soit rebaptisée *rue de la République*.
- **Question orale 9 :** S'agissant de simples citoyens, la Mairie devrait communiquer par internet sans rendre visibles les adresses électroniques de personnes privées qui n'ont pas autorisé qu'elles soient rendues publiques. D'autant qu'il suffit à l'un des destinataires de la liste de diffusion « *réponde à tous* » pour créer un inextricable galimatias. Il y a des techniques qui évitent cette violation de l'espace privé de nos concitoyens..... M Martin a demandé à la société prestataire comme il avait fait pour lui-même que la messagerie du site internet de la commune permette de changer le mot de passe attribué...".

Le conseil est clos à 19h30.